

DÉCISION N^o : 2004-MC-1121

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 615516

DOSSIER N^o : 21686

Objet : Quadra Mining Ltd.
Demande de visa

Vu la demande présentée le 24 février 2004;

vu les articles 11, 13 et 14 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'Instruction générale Q-28, *Exigences générales relatives aux prospectus*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier*, L.R.Q., c. A-7.03.

En conséquence, l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (aussi connue sous le nom « Autorité des marchés financiers ») octroie le :

visa pour le prospectus du 1er avril 2004 de Quadra Mining Ltd. concernant le placement :

- (i) de 27 779 400 actions ordinaires au prix de 6,00 \$ l'action; et
- (ii) de bons de souscription d'un maximum de 1 666 764 actions ordinaires auprès de BMO Nesbitt Burns Inc., Valeurs mobilières Orion Inc., Valeurs mobilières GMP Ltée, RBC Dominion Valeurs mobilières Inc., Valeurs mobilières Dundee et Macquarie North America Ltd., preneurs fermes, à titre de rémunération. Chaque bon de souscription permet aux preneurs fermes de souscrire à une action ordinaire de la société au prix de 6,00 \$ l'action pour une période de 24 mois suivant la clôture du présent placement.

Fait à Montréal, le 2 avril 2004.

(s) *Eve Poirier*
Eve Poirier
Chef du Service du financement des
sociétés

MR/pg